

Les devoirs en tant que patient



Nous vous rappelons que vous avez des droits mais aussi des devoirs. Vous allez côtoyer d'autres patients et des professionnels de santé. Il est indispensable que ce séjour soit le plus agréable possible, pour cela vous devez avoir une attitude qui rendra la vie commune aussi agréable que possible : respect, politesse, convivialité, solidarité...

1. Le Respect

- Usez avec discrétion des appareils de radio, téléviseur, baladeur, portable...
- Evitez les conversations trop bruyantes
- Evitez les visites en groupe (pas plus de deux de personnes par chambre)
- Respectez les mesures d'hygiène et les consignes de sécurité

RESPECT



2. Le Savoir Vivre

- Ne laissez aucun objet apparent dans votre chambre ; l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.
- Ne détériorez pas les locaux, ni le matériel mis à votre disposition
- Soyez ponctuel lorsque vous avez un rendez-vous pour une consultation et lors de votre admission
- Soyez courtois avec les autres patients, les visiteurs, les personnels

3. L'Hygiène

Les règles d'hygiène revêtent une importance particulière.

- Une hygiène corporelle satisfaisante pour vous et votre entourage est nécessaire (prendre une douche par jour, se laver les mains au savon en sortant des toilettes, utiliser le gel hydro alcoolique, veiller à une bonne hygiène bucco-dentaire...)



4. La Sécurité

Pour la sécurité de tous il est interdit :

- De fumer dans l'établissement (Décret n°2006-1386 du 15 Novembre)
- D'apporter ou se faire apporter de la nourriture, boissons, alcool...
- D'introduire des animaux dans l'établissement

Dans le contexte actuel, nous demandons aux patients et à leurs accompagnants de ne pas laisser vos sacs sans surveillance en dehors de la chambre, dans l'établissement. Si vous constatez quelque chose d'anormal (sac ou carton abandonné, comportements suspects), veuillez prévenir l'équipe soignante ou les professionnels de l'accueil. Nous sommes tous concernés pour assurer notre sécurité.

